

CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 juillet 2023 à 19 heures 30 minutes
Espace Fontaine - 1 rue Fontaine - 61200 ARGENTAN

Quorum : 13

Présents :

Mme BALLON Michèle, Mme BELHACHE Alexandra, M. BISSON Jean-Marc, M. CORREYEUR Pierre, M. COUPRIT Pierre, Mme DUPONT Cécile, M. GAUDIN Sylvain, M. GRANDSIRE Gérard, M. LEMANCEL Dominique, M. MADEC Boris, M. MONNIER Jean-Pierre, Mme MONTEGGIA Martine, M. PORTIER Jean-Yves

Procuration(s) :

Mme BOUDET Jeanne-Marie donne pouvoir à M. MONNIER Jean-Pierre, M. FRENEHARD Guy donne pouvoir à Mme MONTEGGIA Martine, M. LADAME Julian donne pouvoir à Mme BALLON Michèle, Mme MICHEL Clothilde donne pouvoir à Mme BELHACHE Alexandra, Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. PORTIER Jean-Yves

Absent(s) :

M. BEAUFRERE Sébastien, M. BELLANGER Patrick, Mme GUYOT Jeannine, M. HUREL Thierry, M. LE MENAHÈS Xavier, Mme LEPERLIER Marie-Cécile, M. MELOT Michel

Excusé(s) :

Mme BOUDET Jeanne-Marie, Mme CHESNEL Valérie, M. FRENEHARD Guy, M. LADAME Julian, Mme MICHEL Clothilde

Secrétaire de séance : Mme BELHACHE Alexandra

Président de séance : M. PORTIER Jean-Yves

1 - [Approbation Procès-Verbal Réunion du 25/04/2023](#)

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 25 avril 2023 ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

2 - [Analyse Offres et Choix du \(ou des\) prestataires\(s\) Marché PPRE 2023](#)

Le marché PPRE a été publié le 2 mai 2023 par le SyMOA.

La date limite de réponse était fixée au 2 juin 2023 à 16 H 00.

Marché alloti :

- Lot 1 : Végétation
- Lot 2 : Aménagements (clôture / abreuvoir / passerelles)

Réponses reçues sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA :

Lot 1 : 2 réponses reçues – JCEV à VITOT (27) et PROVERT à BONSMOULINS (61)

Lot 2 : 3 réponses reçues – JCEV à VITOT (27), PROVERT à BONSMOULINS (61) et COLAS à ALENÇON (61)

Ces différentes offres ont fait l'objet d'un pré-tri par le technicien en charge du dossier. La réalisation d'une première analyse comparative des candidatures a été effectuée. Les différentes candidatures ont été présentées au membre du bureau lors de la réunion qui s'est tenue le 22 juin 2023.

Critères de Notation pour chaque lot :

- 1°) Note de Prix / 40
 2°) Note Technique / 45
 3°) Note Environnement / 15

- Lot 1 (Végétation)

1°) Note de Prix / 40 (Formule Appliquée : **Note = Prix min / Prix de l'Offre x Note Max**)

	JCEV	PROVERT
Montant DQE (€ TTC)	66 108,00 €	22 080,00 €
Note / 40	13	40

2°) Note Technique / 45 :

Critères	Notes	JCEV	PROVERT
Moyens en personnel	10	10	10
Moyens en matériel	10	10	10
Hygiène et sécurité	5	5	5
Propositions techniques	9	7	8
Référence technique	9	8	8
Délais d'interventions	2	0	1
TOTAL	45	40	42

3°) Note Environnement / 15 :

Critères	Note	JCEV	PROVERT
Méthode de travail	5	4	4
Gestion des déchets	5	5	3
Gestion des huiles et hydrocarbures	5	4	4
TOTAL	15	13	11

Notes Globales :

	JCEV	PROVERT
Note de Prix / 40	13	40
Note Technique / 45	40	42
Note Environnement / 15	13	11
NOTE FINALE / 100	66	93

Les membres du bureau du Conseil Syndical propose d'attribuer le lot 1 du marché PPRE à l'Entreprise PROVERT, située à BONSMOULINS (61).

- Lot 2 (Aménagements) :

1°) Note de Prix / 40 (Formule Appliquée : **Note = Prix min / Prix de l'Offre x Note Max**)

	JCEV	PROVERT	COLAS
Montant DQE (€ TTC)	1 215 737,26 €	881 046,00 €	979 357,94 €
Note / 40	28	40	36

2°) Note Technique / 45 :

Critères	Notes	JCEV	PROVERT	COLAS
Moyens en personnel	/ 10	10	10	10
Moyens en matériel	/ 10	10	10	10
Hygiène et sécurité	/ 5	5	5	5
Propositions techniques	/ 9	7	8	6
Référence technique	/ 9	8	8	6
Délais d'interventions	/ 2	0	1	0
TOTAL	45	40	42	37

3°) Note Environnement / 15 :

Critères	Note	JCEV	PROVERT	COLAS
Méthode de travail	/ 5	4	4	3
Gestion des déchets	/ 5	5	3	5
Gestion des huiles et hydrocarbures	/ 5	4	4	4
TOTAL	/ 15	13	11	12

Notes Globales :

	JCEV	PROVERT	COLAS
Note de Prix / 40	28	40	36
Note Technique / 45	40	42	37
Note Environnement / 15	13	11	12
NOTE FINALE / 100	81	93	85

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise PROVERT, située à Bonsmoulins (61).

Après présentation de l'analyse des offres, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir statuer sur le choix du (ou des) candidats pour chaque lot.

Délibération 2023-12 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 (végétation) du marché PPRE à l'entreprise PROVERT, située à Bonsmoulins (61)
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 (aménagements) du marché PPRE à l'entreprise PROVERT, située à Bonsmoulins (61)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

3 - Analyse Offres et Choix du (ou des) Prestataire(s) Marché PPRB 2023

Le marché PPRB a été publié le 4 mai 2023 par le SyMOA.

La date limite de réponse était fixée au 2 juin 2023 à 16 H 00.

Marché alloti :

- Lot 1 : Terrassement
- Lot 2 : Plantation
- Lot 3 : Clôture

Réponses reçues sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA :

Lot 1 : 1 réponse reçue – COLAS à ALENÇON (61)

Lot 2 : 2 réponses – JCEV à VITOT (27) et SMP, Saint Martin Paysages, à CAEN (14)

Lot 3 : 2 réponses – SMP, Saint Martin Paysages, à CAEN (14) et PROVERT à BONSMOULINS (61)

Ces différentes offres ont fait l'objet d'un pré-tri par la technicienne en charge du dossier. La réalisation d'une première analyse comparative des candidatures a été effectuée. L'offre PROVERT pour le lot 3 a été refusée suite à des erreurs constatées. Les différentes candidatures ont été présentées au membre du bureau lors de la réunion qui s'est tenue le 22 juin 2023.

Critères de Notation pour chaque lot :

1°) Note de Prix / 45

2°) Note Technique / 50

3°) Note Environnement / 5

- Lot 1 (Terrassement)

1°) Note de Prix / 45 :

	COLAS
Montant DQE (€ HT)	79 755,40 €
Note / 45	45

2°) Note Technique / 50 :

Critères de Notation	Notes
Mémoire Technique	/ 12
Moyens Humains et Matériels	/ 10
Organisation du Candidat	/ 8
Provenance Locale des Fournitures	/ 8
Références Techniques	/ 12
TOTAL	50

	barème	note	LOT 1
			COLAS
Situation géographique			Alençon
Mémoire technique :	/ 12		
Qualité des propositions techniques	/ 7	6,3	Bon respect du CCTP
Remise en état des lieux (post travaux)	/ 5	5	Nettoyage dans un délai de 2 jours après les travaux
Moyens humains et matériels	/ 10		
Présence chef de chantier	/ 4	4	3 interlocuteurs connus (admin / responsable / chef de chantier)
Qualification de l'équipe	/ 2	2	Ok
Matériels adaptés aux travaux	/ 4	4	Ok
Organisation du candidat	/ 8		
Cohérence du planning	/ 2	2	Pas possible de prévoir planning à l'avance sur bons de commandes non émis
Délais d'intervention	/ 6	6	3 semaines après réception bon de commande (planning donné dans les 15 j avant travaux)
Provenance locale des fournitures	/ 8		
Tout venants	/ 6	6	Chailloué
Piquets	/ 1	0,8	Aquaterra
Géotextile biodégradable	/ 1	0	BIDIM
Références techniques	/ 12	6	Quelques expériences mais surtout spécialisé route
	50	42,1	

3°) Note Environnement / 5 :

Critères	Note	COLAS
Gestion des Déchets	/ 1	0,8
Gestion des Huiles et Hydrocarbures	/ 2	1,8
Espèces Invasives (Limitation Propagation)	/ 1	0
Politique en Lien avec Changement Climatique	/ 1	0,5
TOTAL	5	3,1

Notes Globales :

	COLAS
Note de Prix / 45	45
Note Technique / 50	42,1
Note Environnement / 5	3,1
NOTE FINALE / 100	90,2

Les membres du bureau du Conseil Syndical propose d'attribuer le lot 1 du marché PPRB à l'entreprise COLAS, située à Alençon (61).

- Lot 2 (Plantation) :

1°) Note de Prix / 45 :

	JCEV	SMP
Montant DQE (€ HT)	135 798,86 €	113 505,29 €
Note / 45	38	45

2°) Note Technique / 50 :

Critères de Notation	Notes
Mémoire Technique	/ 12
Moyens Humains et Matériels	/ 10
Organisation du Candidat	/ 8
Provenance Locale des Fournitures	/ 8
Références Techniques	/ 12
TOTAL	50

	note	note	LOT 2		
			JCEV	Note	SMP
Situation géographique			Vitot (27)		Caen
Mémoire technique :	/ 12				
Qualité des propositions techniques	/ 9	8,1	Ok	8,1	Ok
Remise en état des lieux (post travaux)	/ 3	2,1	Ok	1,5	Peu d'info
Moyens humains et matériels	/ 10				
Présence chef de chantier	/ 4	3,6	ok	3,6	Ok
Qualification de l'équipe	/ 1	0,9	ok	0,9	Ok
Matériels adaptés aux travaux	/ 5	4,5	ok	4,5	Ok
Organisation du candidat	/ 8				
Cohérence du planning	/ 2	1,4	Ok	1,4	Ok
Délais d'intervention	/ 6	3	Non détaillé	4,2	S'engage à réduire les délais avec équipe supplémentaire
Provenance locale des fournitures	/ 8				
Paillage plaquettes bocagères	/ 4	4	Périmètre respecté	2	Paillage de plaquettes ; d'où ?
Pépinière	/ 4	4	Pépinières Levasseur	4	Pépinières LEMONIER
Références techniques	/ 12	8,4	Quelques expériences similaires	8,4	Quelques expériences similaires
	/ 50	40,0		38,6	

- 3°) Note Environnement / 5 :

Critères	Note	JCEV	SMP
Gestion des Déchets	/ 2	1,80	1,8
Gestion des Huiles et Hydrocarbures	/ 1	0,9	0,9
Espèces Invasives (Limitation Propagation)	/ 1	0	0,9
Politique en Lien avec Changement Climatique	/ 1	0,5	0,6
TOTAL	5	3,2	4,2

Notes Globales :

	JCEV	SMP
Note de Prix / 45	38	45
Note Technique / 50	40	38,6
Note Environnement / 5	3,2	4,2
NOTE FINALE / 100	81	88

Les membres du bureau du Conseil Syndical propose d'attribuer le lot 2 du marché PPRB à l'entreprise SMP, Saint Martin Paysages, située à Caen (14).

- Lot 3 (Clôture)

1°) Note de Prix / 45 :

	SMP
Montant DQE (€ HT)	37 615,04 €
Note / 45	45

2°) Note Technique / 50 :

Critères de Notation	Notes
Mémoire Technique	/ 12
Moyens Humains et Matériels	/ 12
Organisation du Candidat	/ 8
Provenance Locale des Fournitures	/ 5
Références Techniques	/ 13
TOTAL	50

		Note	SMP
Situation géographique			Caen
Mémoire technique	/ 12		
Qualité des propositions techniques	/ 9	8,1	Ok
Remise en état des lieux (post travaux)	/ 3	1,5	Peu d'info
Moyens humains et matériels	/ 12		
Présence chef de chantier	/ 4	3,6	Ok
Qualification de l'équipe	/ 1	0,9	Ok
Matériels adaptés aux travaux	/ 5	4,5	Ok

Organisation du candidat	/ 8		
Cohérence du planning	/ 2	1,4	Planning fourni avant démarrage des travaux
Délais d'intervention	/ 6	4,2	S'engage à réduire les délais si nécessaire avec équipe supplémentaire
Provenance locale des fournitures	/ 5		
Piquets	/ 5	0,0	Pas de précisions
Références techniques	13	9,1	Quelques expériences similaires
	50	33,3	

3°) Note Environnement / 5 :

Critères	Note	SMP
Gestion des Déchets	/ 2	1,8
Gestion des Huiles et Hydrocarbures	/ 2	1,8
Politique en Lien avec Changement Climatique	/ 1	0,6
TOTAL	5	4,2

Notes Globales :

	SMP
Note de Prix / 45	45
Note Technique / 50	33,3
Note Environnement / 5	4,2
NOTE FINALE / 100	83

Les membres du bureau du Conseil Syndical propose d'attribuer le lot 3 du marché PPRB à l'entreprise SMP, Saint Martin Paysages, située à Caen (14).

Après présentation de l'analyse des offres, Monsieur le Président vous demande de bien vouloir statuer sur le choix du (ou des) candidats pour chaque lot.

Délibération 2023-13 :

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical décide :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 (terrassement) du marché PPRB à l'entreprise COLAS, située à Alençon (61)
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 (plantations) du marché PPRB à l'entreprise SMP (Saint Martin Paysages), située à Caen (14)
- **D'ATTRIBUER** le lot 3 (clôtures) du marché PPRB à l'entreprise SMP (Saint Martin Paysages), située à Caen (14)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

4 - Lancement Marché d'Étude de Restauration de la Continuité Moulin de Sérans

Étude de Restauration de la Continuité Écologique au Droit du Moulin de Sérans sur la Commune d'Écouché les Vallées (61)

- **Marché public de prestations intellectuelles selon une procédure adaptée**
 - **Marché non alloti découpé en tranches**
 - **Pièces constitutives du marché :**
 - Le Règlement de la Consultation (R.C.)
 - L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
 - La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)
 - Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
 - Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
 - **Montants Minimums et maximums : non définis**
 - **Tranche Ferme :**
 - * **Phase 1 :** Étude Préliminaire de Faisabilité (état initial, expertise et diagnostic de l'existant et études d'esquisses) comprenant :
 - + Diagnostic de terrain et Profils Topographiques
 - + 3 scénarios de restauration :
 - 1 – Effacement
 - 2 – Répartition
 - 3 - Scénario Libre
 - + Estimation des Coûts et Durée des Travaux
 - + Montage Photographiques représentant l'Aspect Futur des Lieux pour chaque Scénario
- A l'issue de cette phase, un scénario de travaux sera validé.
- **Tranches Optionnelles :**
 - * **TO 1 :**
 - + Phase 2 : Conception pour chaque ouvrage de l'avant-projet (AVP) pour le scénario retenu
 - + Phase 3 : Conception du Projet (PRO)
 - Mission connexe : Études géotechniques (G1 et G2)
 - comprenant :
 - o Procédures Administratives **1 mois**
 - ⇒ **Tranche Optionnelle 3 :**
 - o Assistance à la passation du ou des contrats d'études complémentaires (ACT) **2 mois**
 - ⇒ **Tranche Optionnelle 4 :**
 - o Coordination et Suivi des Travaux (EXE, DET, AOR) **11 mois**
 - **Publication et Publicité :**
 - * Publication sur le profil acheteur SYNAPSE du SyMOA
 - * Publicité dans un journal d'annonces légales (via Médialex)
 - * Date Limite des Réponses : **15 Septembre 2023**
 - * **Délai possible de 6 mois** pour débiter l'étude afin d'obtenir le plus de réponses possible de bureaux d'études :
 - + Début de l'Étude entre le 30 septembre 2023 et le 30 mars 2024
 - * **Publication du Marché avant le 15 juillet 2023**
 - **Ouverture des plis :** par le technicien en charge, pré-tri pour vérifier l'acceptabilité des offres, réalisation d'une première analyse comparative des candidatures puis **présentation de l'ensemble des candidatures en bureau.**
 - **Notation et Analyse des Offres :**
 - * Note Technique / 50
 - + / 18 – Références Techniques

- + / 18 – Qualité de la Méthodologie Envisagée : Pertinence, Organisation et Qualité des Propositions
- + / 9 – Moyens Humains et Matériels à Disposition
- + / 5 – Compréhension de la mission et du contexte local

* Note Prix / 40

La Formule utilisée est la suivante : $80 \times \text{prix de l'Offre Moins Disante} / (\text{Prix de l'Offre Moins Disante} + \text{Prix de l'Entreprise Notée})$

* Note Délais / 10

La formule utilisée est la suivante : $20 \times \text{délai de l'offre le plus bas} / (\text{délai de l'offre le plus bas} + \text{délai de l'offre})$: délai exprimé en quinzaines jours

- **Choix du Candidat en Conseil Syndical** (selon date du Conseil : Fin septembre ?)

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur le lancement de ce marché d'étude.

Monsieur MADEC Boris, membre du Conseil Syndical, indique qu'il serait opportun de ne publier ce marché que sur la tranche ferme et, qu'il faudrait prévoir la publication d'un second marché en fonction du scénario choisi.

Délibération 2023-14

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **DÉCIDE** le lancement du marché d'étude du Moulin de Sérans, sis sur la commune d'Écouché les Vallées, tranche ferme uniquement, tel qu'il est présenté ci-dessus
- **DÉCIDE** que le début de l'étude devra se tenir entre le 30 octobre 2023 et le 30 avril 2024
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'établissement dudit marché.

5 - Budget 2023 : Décision Modificative à Prendre sur Marché Entretien Orne

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023, la somme de 5 000,00 €uros a été prévue sur la ligne 615232 Réseaux en vue du Marché Entretien Orne (correspondant au retrait d'embâcles problématiques sur le cours principal du fleuve Orne).

2 chantiers de retrait d'embâcle sont prévus cette année et les devis reçus dépassent le montant prévisionnel. Cette somme ne sera donc pas suffisante pour l'année 2023.

La subvention accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur ces travaux est de 40% de 10 000€. Le SyMOA a actuellement dépensé : 1 920 € TTC sur cette subvention.

Ainsi dans la limite de la subvention accordée, il convient de prendre une décision modificative.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir modifier la somme allouée sur la ligne 615232 et d'y indiquer 10 000 € (au lieu des 5 000 € prévus sur le Budget Primitif 2023).

Délibération 2023-15 - Décision Modificative 1/2023

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- **DONNE** son accord à Monsieur le Président pour modifier la ligne 615232 et d'y indiquer la somme de 10 000 € (au lieu des 5 000 € prévus sur le Budget Primitif 2023)
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer tous documents relatifs à cette décision modificative

6 - CTEC (Contrat Territoire "Eau et Climat")

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical qu'un contrat a été signé avec l'AESN en 2021, pour une période de 3 ans.

Le porteur du contrat est Argentan Intercom.

Les co-signataires sont le SyMOA, la CDC des Sources de l'Orne, le SIAEP d'Argentan et la CDC du Val d'Orne.

Une réunion COPIL de mi-parcours s'est tenue le 8 juin 2023 (techniciens, élus, AESN).

Le contrat précisait que 40 % du montant financier des actions inscrites au contrat doivent être engagées à mi-parcours.

Le bilan fait apparaître :

- actions déjà réalisées : 17 %
- actions réalisées + actions engagées : **73 %**

Le bilan des réalisations se présente comme suit :

- **ENJEU 1 :**
 - 75,7 km² de parcelles diagnostiquées
 - 7,4 km d'aménagements hydrauliques réalisés et suppressions/déplacement de 2 entrées de champs
 - 9,2 km de cours d'eau restaurés
 - 5 petits ouvrages (type buse) aménagés ou effacés
- **ENJEU 2 :**
 - Travaux de réhabilitation réseau d'assainissement terminés + étude milieu réalisée + travaux de réhabilitation STEP engagés
- **ENJEU 3 :**
 - 1 ouvrage effacé + 2 ouvrages à l'étude

L'AESN est relativement satisfaite de ce bilan.

7 - Déménagement du SyMOA

Un courrier officiel émanant de la Mairie d'Argentan a été reçu le 19 mai 2023 au SyMOA nous faisant part "de la réaffectation du bâtiment actuellement occupé par le Syndicat en un lieu dédié à la santé".

Afin de libérer ces bureaux, une proposition de nous octroyer un bureau d'une surface de 63 m² à la Maison des Entreprises et du Territoire (MET) d'Argentan, situé 12 Route de Sées, nous a été faite.

Le tarif actuel de la location est de 81,72 €uros H.T. / an / m² (88,26 €uros / an / m² au 1er juillet 2023) hors charges locatives.

En accord avec la CCI et le PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, selon un tarif à définir, les agents pourront disposer d'un accès privatif au réfectoire et aux toilettes occupés par ces deux structures.

Les occupants peuvent également louer les salles de réunions selon un tarif fixé par délibération.

Concernant la date de la mise à disposition la date du 1er septembre 2023 a été évoquée par la mairie.

Après différents échanges avec Mme BELHACHE Alexandra, il ressort :

1°) les locaux actuellement utilisés au 1 rue Gustave Courbet sont mis à disposition du SyMOA à titre gratuit (convention avec la Ville d'Argentan jusqu'en octobre 2024) avec une participation aux charges locatives pour un montant annuel de 1 635,84 €uros T.T.C.

2°) un délai est nécessaire afin de laisser le temps nécessaire au déménagement au SyMOA (15 janvier 2024 ?).

3°) un changement de locaux entraîne une modification des statuts du syndicat. Le Conseil Syndical doit délibérer sur le déménagement

4°) chaque CDC adhérent au SyMOA doit délibérer en Conseil Communautaire dans un délai de 3 mois suite à la délibération du SyMOA (passé ce délai de trois mois, l'absence de délibération équivaut à une décision favorable de la CDC)

5°) ces différentes délibérations doivent être envoyées à la Préfecture pour réaliser la modification des statuts du Syndicat. La Préfecture établit un arrêté préfectoral qui sera envoyé à l'INSEE pour permettre notamment la création d'un nouveau numéro de SIRET

6°) les nouveaux statuts et le nouveau numéro de SIRET sont ensuite transmis aux contacts nécessaires dont la téléphonie et internet pour pouvoir réellement déménager

La mairie d'Argentan accorderait un délai au SyMOA (début année 2024, à confirmer) mais il est demandé au SyMOA de fournir un état récapitulatif des différentes étapes pour déterminer une date de déménagement en commun.

Monsieur le Président indique que différentes pistes pour trouver un nouveau local sont en cours actuellement.

8 - Questions Diverses

Visite de Terrain :

Les élus ont visité des aménagements qui ont été effectués par le SyMOA le lundi 12 juin 2023.

Les personnes qui étaient présentes étaient enchantées de voir les différents travaux.

Monsieur le Président indique que l'expérience sera renouvelée.

Prochain Conseil Syndical :

La prochaine réunion du Conseil Syndical se tiendra le mardi 3 octobre 2023 à 18 H 00, Espace Fontaine, 1 rue Fontaine à Argentan.

Fin de Séance : 21 H 22